



Bien plus que du sport !

Commission spéciale de répartition des subventions

Compte rendu d'activités 2020

L'Agence nationale du sport créée en avril 2019 conduit deux missions principales : la haute performance et le développement des pratiques. A ce titre, elle dispose et gère les fonds antérieurement attribués au Centre national du développement du sport (CNDS) pour lesquels elle confie l'instruction des demandes de subventions aux fédérations sportives pour le développement de leur projet fédéral.

Pour assurer la répartition des subventions, le comité directeur de la fédération a décidé de créer une commission spéciale lors de sa réunion du 13 septembre 2019. Cette commission s'est réunie le 29 mai 2020 pour étudier l'ensemble des demandes formulées. Cette commission était composée conformément à la décision de comité directeur de la fédération du de Christèle Gautier (ministère des sports), d'Alain Blanchard (président de ligue), d'Alain Maubrun (président de comité), d'Hugues Campan (trésorier de la fédération), de Frédéric Delannoy (directeur technique national) et Roger Paoletti (secrétaire général de la fédération), président de la commission.

En complément des critères fixés, les décisions des membres de la commission ont été conduites par le souci de cohérence entre les territoires au regard du nombre de licenciés, de la pertinence des projets et de l'antériorité des aides attribuées. Les crédits alloués ont ainsi permis d'assurer pour les ligues et les comités un montant de subvention au moins équivalent à l'aide perçue l'an passé.

Pour rappel les critères retenus par le comité directeur de la fédération sont :

- la solidité financière
- la solidité institutionnelle : tout ce qui compose la reconnaissance de la ligue, du comité et du club et qui montre leur bon fonctionnement ;
- Le volume d'activité notamment nombre de licences et pass'sports ;
- Le lien avec le projet fédéral : la façon dont la ligue, le comité et le club mettent en œuvre les orientations du projet fédéral ;
- le projet de la ligue, du comité et du club : capacité à innover et développer des actions originales qui pourraient devenir des projets fédéraux.

Les orientations retenues dans le cadre du Projet sportif fédéral rappelées dans la note de cadrage

- **Pour le développement de la pratique**

Installer une offre sportive à proximité des entreprises et réduire les inégalités d'accès ;
Accueillir et développer des événements du sport d'entreprise ;
Accompagner les entreprises dans la mise en place des plans mobilité ;
Accompagner la structuration fédérale - élaboration de projets locaux ;

- **Pour le développement de l'éthique et de la citoyenneté**

Favoriser l'insertion / l'intégration dans l'emploi ;
Organiser des temps de cohésion au sein des entreprises (séminaires, rencontres...) ;
Développer les compétences d'autonomie sportive des collaborateurs

- **Pour la promotion du sport santé**

Prévenir les conduites addictives en entreprise ;
Mener des actions en prévention primaire et secondaire ;
Proposer des actions de formation.

Le montant total de l'enveloppe à distribuer était pour 2020 de

- 142 179 € au total dont
 - 27 179 € au minimum doivent être attribués à l'Outre-Mer (Martinique)
 - et 4 950 € au minimum sont à réserver aux clubs sportifs

selon les indications de Frédéric Sanaur, directeur de l'Agence nationale du sport en date du 4 mars 2020.

La commission spéciale a réparti le montant des subventions à hauteur de 112 679 € pour les ligues régionales, de 16 500 € pour les comités départementaux et de 13 000 € pour les clubs.

**Répartition détaillée des subventions proposées par la commission spéciale de la fédération française du sport d'entreprise à la l'Agence nationale du sport
Mai 2020**

Tableau récapitulatif des structures subventionnées en 2020 avec rappel de la subvention accordée en 2019

Structures	Subvention 2019	Subvention 2020
Ligue de la Martinique	25 129,00 €	25 129,00 €
Ligue de l'Île-de-France	12 000,00 €	15 500,00 €
Ligue Occitanie	14 000,00 €	14 000,00 €
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes	8 500,00 €	10 500,00 €
Ligue du Grand-Est	4 000,00 €	10 500,00 €
Ligue de la Nouvelle-Aquitaine	10 100,00 €	10 100,00 €
Ligue de Normandie	8 000,00 €	10 000,00 €
Ligue du Centre-Val de Loire	- €	8 250,00 €
Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 500,00 €	4 500,00 €
Ligue des Pays de la Loire	2 700,00 €	2 700,00 €
Ligue de Guyane	- €	1 500,00 €
Comité départemental de Meurthe-et-Moselle	- €	5 000,00 €
Comité départemental du Bas-Rhin	3 000,00 €	4 900,00 €
Comité départemental de la Loire-Atlantique	2 300,00 €	2 600,00 €
Comité départemental du Haut-Rhin	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité départemental de Maine-et-Loire	- €	2 000,00 €
Villemomble Sports (93)	- €	3 500,00 €
Association sportive et culturelle du bois du parc éducation formation insertion (Martinique)	2 000,00 €	3 000,00 €
Nancy Porte-Sud (54)	- €	2 000,00 €
Dynapôle-Entreprises de Ludres et de Fléville (54)	- €	1 500,00 €
Stade de Vanves - Les Servals Rugby (92)	- €	1 500,00 €
ASC des personnels de la DDCSPP des Vosges (88)	5 000,00 €	1 500,00 €